Image not found or type unknown

Attention aux arnaques RGPD !

Fiche pratique publié le **22/01/2021**, vu **1618 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Les entreprises, les associations et les administrations doivent respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

De nombreux escrocs tentent d'arnaquer les entreprises, les associations et les administrations, parfois de manière agressive, en leur vendant de faux services d'assistance à la mise en conformité au RGPD.

C'est pourquoi la Cnil appelle les professionnels à faire preuve de vigilance.

Elle rappelle, tout d'abord, les indices qui permettent de reconnaître ce type d'arnaque :

- prise de contact par fax, courrier ou e-mail ;
- utilisation de termes ou de symboles laissant penser que le message est adressé par un service public (drapeau tricolore, « Marianne » ou logo européen)
- évocation de lourdes sanctions financières ;
- incitation à la prise de contact par téléphone ou par e-mail
- proposition d'une pseudo-conformité RGPD payante.

Si vous avez des soupçons et pensez avoir à faire à une tentative d'escroquerie, ne répondez pas et n'envoyez pas d'argent. Pensez également à alerter votre réseau.

Ensuite, contactez la Cnil ou la DGCCRF, pour lever le doute.

Si malheureusement vous avez déjà versé une somme d'argent pour une fausse prestation de mise en conformité RGPD, vous pouvez déposer une plainte pénale.

A titre informatif, vous pouvez consultez des exemples d'arnaques à l'adresse suivante : https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/arnaques-rgpd_cas-signales-a-la-cnil.pdf.

Source : webex.fr

Pour plus d'infos : Comment appliquer le RGPD dans une entreprise ?

Voir aussi notre guide : **Créer et gérer un site de e-commerce 2020-2021**

Articles sur le même sujet :

- Créer et gérer un site de e-commerce
- Réussir la création de sa SARL
- Récupérer une facture impayée
- Éviter les impayés
- Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi
- Révoquer un gérant de SARL
- Dissoudre une SARL
- Guide pratique de la SARL

- Comment ouvrir un site de ecommerce en 9 étapes ?
- E-commerce : est-on obligé de créer une entreprise ?
- Comment réaliser facilement un business plan en 4 étapes
- Quel est le meilleur statut juridique pour le ecommerce ?
- Qu'est-ce qu'un auto-entrepreneur ?
- Comment créer une SARL en 7 étapes ?
- Créer un site de e-commerce : les déclarations obligatoires
- Quelle est la loi applicable à un site de e-commerce ?
- E-commerce : faut-il encore déclarer son site à la CNIL ?
- Comment rédiger des CGV ?
- Quelles mentions obligatoires pour un site internet (ecommerce) ?
- Comment protéger un nom de domaine ?
- Les professionnels ont-ils tous l'obligation de désigner un médiateur de la consommation ?
- E-commerce : la délivrance d'une facture est-elle obligatoire ?
- Vente en ligne et fraude à la carte bancaire : qui est responsable ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés